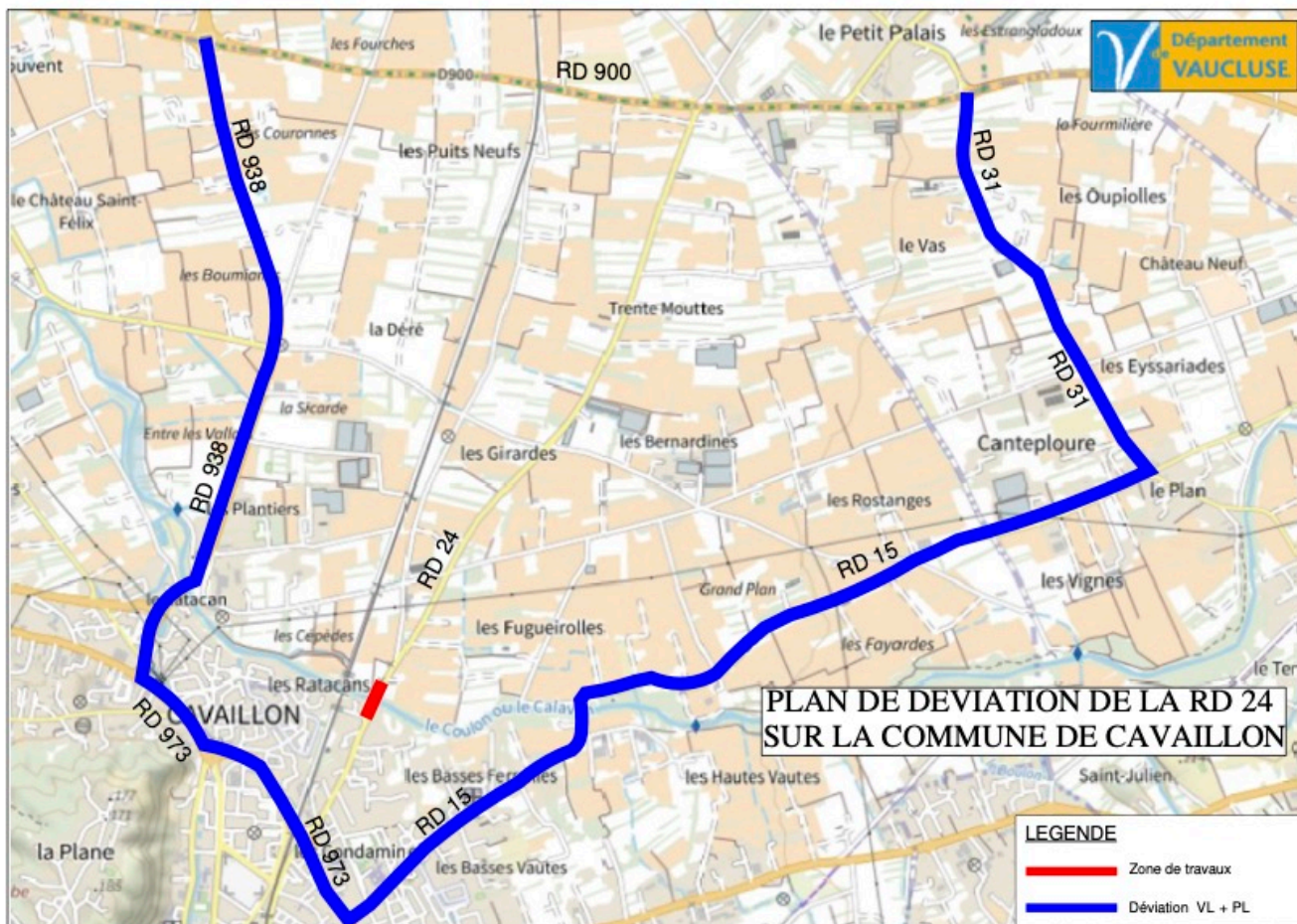


Ecrit par le 4 avril 2025



V.A.

Trafic : un dimanche noir sur les autoroutes pour le pont de l'Ascension

Ecrit par le 4 avril 2025



Alors que le seul pont du mois de mai se profile à l'occasion du prochain week-end de l'Ascension, [Bison futé](#) prévoit une fin de semaine très chargée sur les autoroutes et tout particulièrement sur l'A7 et l'A9 dans le secteur d'Orange à éviter dimanche entre 8h et 20h dans le sens des retours.

« Les usagers se dirigeront en majorité vers les lieux de villégiature et les zones côtières, situés à courte ou moyenne distance du domicile, explique l'organisme de prévision du trafic. Les trajets reliant les grandes agglomérations aux plages les plus proches connaîtront une circulation dense, non seulement au début et à la fin du week-end, mais aussi au cours des autres jours de la période pour des excursions à la journée si les conditions météo sont favorables. Dans le sens des départs, ces difficultés apparaîtront principalement mercredi après-midi et jeudi en matinée. Dans le sens des retours, une circulation extrêmement difficile est attendue le dimanche depuis le milieu de la matinée jusque tard dans la soirée. Les difficultés de circulation seront ainsi observées entre Paris et la Normandie ou la Bretagne mais aussi en direction de la région Centre-Val-de-Loire, entre Lyon ou Toulouse et la Méditerranée, entre Lille et les plages du Nord, entre Bordeaux et la côte aquitaine ou charentaise, l'Espagne et l'Andorre. »

Un dimanche classé noir dans le sens des retours

Dans le sens des départs

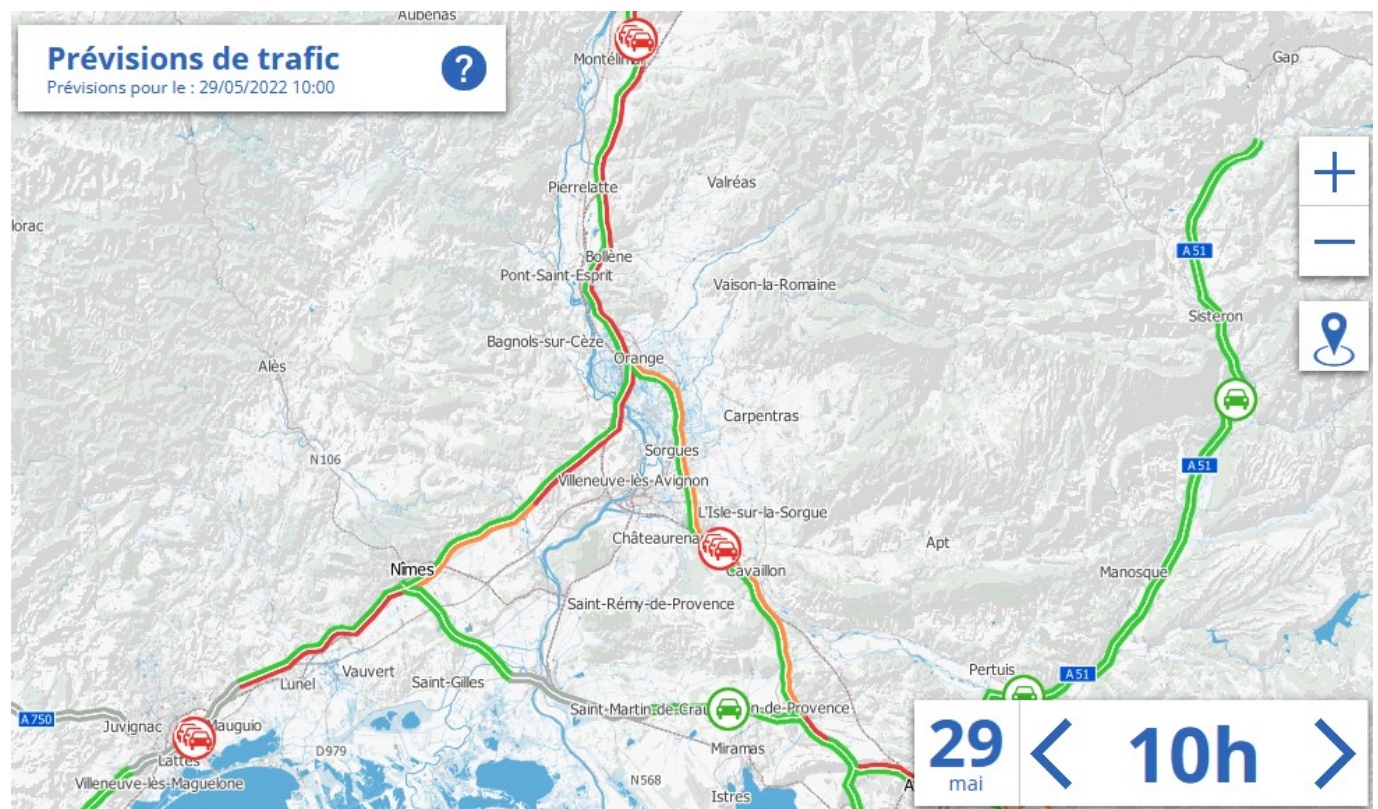
Mercredi 25 mai est classé rouge au niveau national.

Ecrit par le 4 avril 2025

Jeudi 26 mai est classé rouge au niveau national.
Vendredi 27 mai est classé vert au niveau national.
Samedi 28 mai est classé vert au niveau national.
Dimanche 29 mai est classé vert au niveau national.

Dans le sens des retours

Mercredi 25 mai est classé vert au niveau national.
Jeudi 26 mai est classé vert au niveau national.
Vendredi 27 mai est classé vert au niveau national.
Samedi 28 mai est classé vert au niveau national.
Dimanche 29 mai est classé **noir** au niveau national.



Le trafic dans la région

Le mercredi dans le sens des départs il est conseillé :

- d'éviter l'autoroute A7, entre Lyon et Orange, de 9h à 22h et entre Orange et Marseille, de 14h à 19h,
- d'éviter l'autoroute A8, entre Aix-en-Provence et Fréjus, de 15h à 20h,
- d'éviter l'autoroute A9, entre Orange et Narbonne, de 14h à 19h,
- d'éviter l'autoroute A75, entre Millau et Montpellier, de 16h à 18h.

Le dimanche dans le sens des retours :

- évitez l'autoroute A7, entre Orange et Lyon, de 8h à 20h et entre Marseille et Orange de 10h à 20h,

Ecrit par le 4 avril 2025

- évitez l'autoroute A8, entre Fréjus et Aix-en-Provence, de 10h à 20h,
- évitez l'autoroute A9, entre Narbonne et Orange, de 11h à 19h et entre Perpignan et Narbonne, de 10h à 18h.

Les prévisions de trafic du dimanche 29 mai dans le sens des retours

A7	Orange → Lyon		8h-12h	12h-15h	15h-20h	
	Marseille → Orange		10h-13h	13h-16h	16h-20h	
A8	à hauteur d'Aix-en-Provence		9h-13h	13h-15h	15h-19h	
	Fréjus → Aix-en-Provence		10h-13h	13h-15h	15h-20h	
	à hauteur de Cannes		11h-13h	13h-17h	17h-19h	
A9	Narbonne → Orange		11h-13h	13h-16h	16h-19h	
	Perpignan → Narbonne		10h-12h	12h-14h	14h-18h	

Plus de détails [en cliquant ici](#)

Retrouvez [également ici](#) les prévisions de trafics heure par heure sur les autoroutes de France

Poids lourd : le contournement de la rocade d'Avignon reporté

Ecrit par le 4 avril 2025



Le projet d'arrêté interdisant la circulation des poids-lourds sur la rocade Charles-de-Gaulle aux heures de pointe semble reporté à une date non définie...

Afin de réduire le trafic routier sur la rocade Charles-de-Gaulle, la Ville d'Avignon et les services de l'Etat envisageaient un projet d'arrêté visant à interdire la circulation des poids-lourds entre 7h et 9h ainsi qu'entre 16h et 18h tous les jours.

« L'interdiction des poids lourds sur la rocade est une mesure demandée par les acteurs locaux, notamment par la maire d'Avignon depuis plusieurs années, détaillait la [Dreal Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) en octobre dernier. Cette restriction vise les poids-lourds de plus de 40 tonnes aux heures de pointe. »

Travaillant sur la faisabilité d'un tel projet (conditions de contrôle, parkings de stockage, balisage des itinéraires, conditions de circulation des poids lourds du MIN de Châteaurenard), la Dreal Paca évoquait alors une entrée en vigueur de la mesure d'interdiction à la fin de l'année 2021.

Un remède pire que le mal ?

C'était sans compter sur la mobilisation des entreprises de transports locales ainsi que des membres de l'association du parc d'activités Avignon-Courtine. En effet, cette zone d'activités abrite de nombreuses sociétés de transports ainsi qu'une très importante plateforme multimodale (rail-route).

A ce titre, [TLF-Méditerranée](#) (regroupant les représentants régionaux l'union des entreprises de

Ecrit par le 4 avril 2025

transport et logistique de France) ont fait part de leurs inquiétudes de leurs adhérents effectuant des transports de denrées périssables et des transports combinés rail-route.

S'appuyant sur des études faites par la Dreal et le [Cerema](#), le groupe de travail réunissant les parties prenantes associées à cette réflexion (collectivités, acteurs économiques, transporteurs routiers notamment) ont estimé « qu'une telle interdiction mettrait à mal - voire en péril - le transport combiné rail-route dans le Sud de la France et compromettrait la transition énergétique ainsi que le report modal en général ».

De fait, le projet d'obligation de contournement de la rocade Sud d'Avignon semble donc reporté sine die.

La LEO fait cruellement défaut

Pour la Ville l'objectif de cet arrêté est de diminuer le trafic poids lourds sur la rocade. Une zone qui enregistre un transit quotidien de l'ordre 30 000 à 40 000 véhicules, dont 11% à 13% de camions. Un flux qui n'est pas sans conséquences sur la santé et la qualité de vie des 25 000 riverains des quartiers Sud de la cité des papes.

« Un périmètre reste à définir dans lequel un recours aux dérogations serait inutile car seul le transit devrait y être interdit, précise [Michel Mattar](#), secrétaire général de TLF Méditerranée Pour les véhicules en transit, ils seraient dans l'obligation d'utiliser les itinéraires de contournement prédéfinis par la ville d'Avignon et la Dreal, mais cela engendrerait des problèmes avec les maires des communes traversées car les routes sont inadaptées et déjà très congestionnées. »

Aujourd'hui, si l'arrêté interdisant la circulation des poids-lourds sur la rocade Charles-de-Gaulle n'est donc pas pris c'est, qu'au bilan, entre les nuisances reportées sur d'autres territoires et les émissions de CO2 multipliées par la sous-utilisation de la plateforme rail-route, l'impact environnemental serait négatif.

Ainsi à l'image de difficultés rencontrées avec [le plan Faubourgs](#), cette volonté municipale de 'faire la chasse' au trafic de transit se retrouve confrontée aux manques de solutions alternatives. Dévier le flux des véhicules : mais pour les faire passer où ?

Cette situation met en lumière l'absence d'infrastructures adaptées à la réalité du bassin de vie et plus particulièrement [le retard pris par la LEO \(Liaison Est-Ouest\)](#) dont seulement une tranche a été réalisée sur les 3 que compte le projet de contournement d'Avignon par le Sud.

Selon les projections, la mise en service de ces équipements routiers permettrait de réduire le trafic de plus de -20% sur la rocade et de -40% à -50% sur plusieurs tronçon de route compris entre la cité des papes et Châteaurenard.

Villeneuve interdit la circulation des

Ecrit par le 4 avril 2025

véhicules de plus de 19 tonnes



La municipalité de Villeneuve-lès-Avignon a décidé d'interdire la circulation des véhicules d'un poids supérieur à 19 tonnes sur son territoire. Cette décision valable toute l'année concerne les voies communales et départementales suivantes :

- avenue Gabriel Péri,
- avenue Charles de Gaulle,
- avenue de Verdun,
- boulevard Frédéric Mistral,
- boulevard Léon Gambetta,
- avenue des Cévennes,
- boulevard Calmette,
- avenue Pasteur,
- boulevard Guynemer,
- chemin de Monteau.

Ecrit par le 4 avril 2025

Les véhicules concernés doivent donc désormais se conformer au plan de déviation (voir ci-dessous) qui les oriente vers les ponts du Royaume (dans le prolongement gardois de celui du pont Daladier) et de l'Europe. Deux ouvrages d'art qui doivent prochainement faire l'objet de travaux dans le cadre [des aménagements du tramway et du Chron'hop de la Communauté d'agglomération du Grand Avignon](#).

« Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de secours et d'urgence, de services réguliers de transport en commun, aux véhicules de desserte locale, aux véhicules des services municipaux et aux véhicules de collecte des ordures ménagères », précise toutefois la cité cardinalice.

Dérogation possible

Une dérogation de circulation peut être délivrée par les Services techniques de la mairie qui rappelle cependant que « tout bénéficiaire, à titre quelconque, d'une dérogation de circulation conserve l'entière responsabilité de tout accident corporel, des dégradations au revêtement et mobilier urbain ou privé, provoqués par le passage de son véhicule ».

Renseignements : Services Techniques -Tél. 04 90 27 49 20

Bollène : la vidéo-surveillance va traquer les mauvais automobilistes

Ecrit par le 4 avril 2025



Constatant trop souvent des comportements inciviques sur la voie publique, la ville de Bollène vient de mettre en place la vidéo-verbalisation afin d'inciter les automobilistes à respecter le code de la route. Ainsi, depuis le 1^{er} mars dernier, la commune a adopté le principe de la vidéo-verbalisation des infractions au code de la route dans certaines zones de la ville.

« L'objectif est de répondre aux préoccupations des Bollénois sur les incivilités, les délits routiers, les stationnements gênants, la surveillance générale du territoire et plus particulièrement aux abords des établissements scolaires afin de protéger au mieux les déplacements des élèves et de leurs familles », explique la municipalité. Le dispositif vient en complément des patrouilles déjà réalisées par les agents de la police municipale.

10 agents assermentés pour constater les infractions

La vidéo-verbalisation s'appuie sur les dispositifs de vidéo-protection installés sur plusieurs secteurs de la commune et permet de sanctionner à distance, une infraction au code de la route. Elle permet aux 10 agents assermentés de la ville de constater, sur un écran de contrôle l'infraction.

L'agent verbalisateur édite alors par voie électronique le procès-verbal. Celui-ci est ensuite transféré automatiquement au Centre national de traitement de Rennes (CNT) qui adresse un avis de contravention au domicile du titulaire de la carte grise. Pour informer l'automobiliste de la présence d'une caméra, des

Ecrit par le 4 avril 2025

panneaux de signalisation sont positionnés aux 19 secteurs concernés sur la commune.

Petit rappel des catégories d'infractions

Pour rappel voici les catégories d'infractions routières verbalisables sans interception du conducteur :

- Le non-respect des signalisations imposant l'arrêt du véhicule (feux, stop...).
- Les stationnements gênants.
- Le non-respect des vitesses maximales autorisées.
- Le non-respect des distances de sécurité entre les véhicules.
- L'usage des voies et chaussées réservées à certaines catégories de véhicules (bus, taxis...).
- Le défaut du port de la ceinture de sécurité.
- L'usage du téléphone portable tenu en main.
- La circulation, l'arrêt, le stationnement sur les bandes d'arrêt d'urgence.
- Le chevauchement et le franchissement des lignes continues.
- Le non-respect des règles de dépassement.
- Le défaut de port du casque à deux-roues motorisé.

Avignon, Plan faubourgs, la Ville persiste et signe !

Hôtel de Ville. Dans la salle du conseil tous les micros sont éteints et les fauteuils en velours rouge arborent des ressorts prestes à vous faire déguerpir ou tout du moins à ne pas vous éterniser. Face à une palanquée de journalistes, tous les titres de la presse avaient répondu présent, Fabrice Martinez-Tocabens, adjoint délégué à 'la ville apaisée et respirable', entouré de Frédérique Corcoral adjointe déléguée au quartier Ouest et Julien de Benito, adjoint délégué au quartier Nord-Rocade, est prêt à entrer dans l'arène. A l'ordre du jour ? Le point d'étape du 'Plan Faubourgs l'esprit village d'Avignon'.

C'est que l'apaisement des Faubourgs met en boule et déverse pas mal d'encre. En cause ? La mise en place de nombreux sens uniques dans les quartiers adjacents de l'intramuros d'Avignon et la concentration de flux routiers dans les artères principales de la ville. Conséquence ? Une augmentation des bouchons aux heures de pointe, de la perte de temps et de carburant, une complexification de la circulation, du stationnement, le ralentissement des transports en commun dont le fameux tramway, la pollution... Mais à la Mairie ça n'est pas le constat qui est fait.

Rappel des faits

Ecrit par le 4 avril 2025

Fabrice Martinez-Tocabens prend la parole et ne la lâchera pas pendant plus d'une heure. Sa stratégie ? Des chiffres sonnants et trébuchants, de longues, très longues réponses, des périphrases un peu vagues aussi et la distribution de la parole comme en classe. Il plante le décor : «130 000 véhicules quotidiens qui transitent, engorgeant les quartiers et détériorant la vie de 30 000 habitants asphyxiés par la pollution de l'air, sonore, visuelle, l'absence de sécurité pour les usagers de l'espace public... »

La ville ? Un concentré de paradoxes, un puzzle aux mille équations

Les objectifs ?

«Éliminer le transit constitué de 60 000 automobilistes qui empruntent les faubourgs les traversant d'Est en Ouest et vice-versa », précise-t-il. Et dans la foulée aussi ? « Créer de l'aménagement pour développer les mobilités, détaille Frédérique Corcoral, précisant l'aménagement de 7,5km de pistes cyclables sécurisées, de trottoirs et de couloir de bus.»

Premiers résultats

La mise en sens unique des boulevard Sixte Isnard et Jacques Monod aurait réduit le trafic de 75% avec 10 800 véhicules/jour en moins et de 30% soit de 1 800 véhicules sur l'avenue des deux routes et la rue Jean Macé. L'avenue Monclar aurait comptabilisé 1 500 véhicules (-44%), 2 670 pour l'avenue des Sources (-47%), 3 350 pour l'avenue de la Trillade (-45%) et 3 105 pour l'avenue Eisenhower (-21%). Quant à la piste cyclable Monclar mise en service en juillet 2021, elle induirait une augmentation en été de 50% de sa fréquentation et 20% les mois suivants. « Des chiffres encourageant à pondérer cependant puisque nous sommes actuellement en période de télétravail, » observe un cadre commercial natif d'Avignon.

Le point noir à résorber ?

C'est sur l'absence de fluidité de circulation dans l'axe Saint-Ruf-Tarascon où deux carrefours Saint-Ruf-Monod et Isnard ainsi que Gambetta et Moulin de Notre Dame que les élus se sont penchés constatant un enchevêtrement de voitures, bus, et vélos eux-mêmes bloqués par le tramway. Résultat ? Plus de 45mn de bouchons ont été constatés les après-midi.

Ecrit par le 4 avril 2025



Fabrice Martinez-Tocabens, adjoint délégué à 'la ville apaisée et respirable', entouré de Frédérique Corcoral adjointe déléguée au quartier Ouest et Julien de Benito, adjoint délégué au quartier Nord-Rocade

Pour répondre à cette problématique

Mercredi 2 ou jeudi 3 février, les sens uniques sur les Boulevards Monod et Isnard seront maintenus à l'approche de Saint-Ruf, permettant de rompre le trafic de transit, tandis qu'un double sens sera rétabli sur les portions les plus éloignées de St-Ruf au bénéfice de l'accessibilité des riverains. Précisément passage du Boulevard Monod en double sens entre l'Avenue Monclar et les rues Dahlias / Villas - passage du Boulevard Isnard passe en double sens entre l'Avenue de l'Arrousaire et la place Robert Blanc. Cette mesure s'accompagnera d'ajustements complémentaires dans les quartiers Universelle, Robert Blanc et Loti afin d'éviter que les voitures s'y engouffrent.

Dans les semaines à venir

Il sera question de l'inversion du sens unique des Boulevards Monod et Isnard. Cette mesure permettra

Ecrit par le 4 avril 2025

de continuer à contraindre le trafic de transit tout en déchargeant durablement l'axe Saint-Ruf au profit de la fluidité du tramway. Cette mesure sera réalisée dans quelques semaines, après accord du Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés (STRMTG) seul organisme d'Etat habilité à valider les changements de circulation aux abords du tramway.

Apprivoiser le labyrinthe

N'empêche la rue gronde. Pourquoi ? Parce que, pour beaucoup de riverains, sortir ou entrer de chez eux est devenu stressant en termes de temps, de stationnement, ou d'intégration dans le flux routier. Car dorénavant la circulation se fait par le tour des remparts, les avenues Pierre Sénard et Eisenhower et la rocade Charles-de-Gaulle, pour accéder aux remparts puis par des boucles de circulation pour s'en éloigner. Le plan en détail [ici](#).

Une configuration des routes hasardeuse

La configuration de certaines routes laisse en réalité peu de manœuvre aux voitures, particulièrement lorsque celles-ci en compilent les usages, comme c'est le cas pour la route de Tarascon où voitures, cycles et tram font la queue leu leu. Ce qui devient particulièrement problématique aux heures de pointe. Des tensions se font jour, notamment dans le tram où conducteurs et contrôleurs sont quotidiennement pris à partie par les usagers qui les pressent d'ouvrir les portes avant les stations, pour s'extraire de ce non-sens où la promesse de gagner du temps en transport en commun n'est pas tenue et qu'aller à pied va plus vite. Ce qui pourrait d'ailleurs mettre à mal le maintien la ligne. «Nous avons hérité d'un tracé qui n'était pas le nôtre,» relève Fabrice Martinez-Tocabens adjoint à la Ville apaisée et respirable.

Dans les rectangles, les ajustements décrits ci-dessus qui auront lieu la semaine prochaine et dans les suivantes.

Le problème ? Il réside dans la concentration de la circulation sur la voie du tram qui n'est pas en site propre.

Retrouver l'esprit village

Pourtant, la mise en place de ce plan par la Ville, partait d'un bon sentiment, tout d'abord en arrêtant d'asphyxier les faubourgs, c'est-à-dire les quartiers des plus proches des remparts et en promettant l'apaisement avec le retour de 'l'esprit village'. Pour cela, les élus ont décidé de détourner la circulation de 'transit*' de voitures et transports en tout genre sur des voies ponctuées, pour certaines, de larges voies cyclables. S'agissait-il vraiment de la circulation de transit ? Les professionnels de la santé, les juristes et parfois les habitants eux-mêmes ont été nombreux à témoigner du contraire, vivant mal les boucles des sens uniques, allant même jusqu'à prévenir leurs amis de préférer certains horaires et indiquant scrupuleusement les nouveaux chemins à emprunter.

(Circulation de transit* : flux routier traversant la ville sans en faire sa destination.)

Des décennies d'inertie urbanistique ?

Mais le seul Plan faubourgs est-il en cause où met-il en exergue l'absence d'une politique de la ville remontant à plusieurs décennies, là où d'autres communes ont réalisé des contournements autoroutiers et autres ceintures périphériques pour désengorger la ville ? Ne vivons-nous pas les conséquences de décennies de retard d'infrastructures routières destinées à contourner la ville ?

Ecrit par le 4 avril 2025



Ecrit par le 4 avril 2025

Le tram conçoit des difficultés à circuler lorsqu'il n'est pas en site propre

Limitrophe bannissement ?

En coulisses également, certains évoquent le fait de faire payer aux Gardois et aux Bucco-Rhodaniens de travailler et de stationner à Avignon tout en étant rétifs à y habiter. Une cheffe d'entreprise, en lien avec de grands groupes s'était faite, il y quelques jours, l'ambassadrice d'Avignon. Alors qu'elle demandait benoîtement, à l'un des dirigeants, pourquoi il ne souhaitait pas investir dans Avignon, celui-ci lui répondit qu'il fuyait une ville où l'on ne pouvait pas circuler et où le centre-ville s'était vidé, depuis plusieurs années, des professions libérales séduites pas la fiscalité des ZFU (Zones franches urbaines). Pour eux Avignon perdait chaque année un peu de son lustre et peut-être même ses habitants, rendant les projets d'investissement trop hasardeux.

La charrue avant les bœufs ?

Pour autant n'y-aurait-il pas d'alternatives à tout ce charivari ? Comme la demande de gratuité de l'autoroute entre Avignon Nord et Avignon Sud dont on rêverait qu'elle se poursuive jusqu'à Orange. Car on se souvient que Maurice Chabert (ancien président du Département) en son temps, puis récemment Dominique Santoni, présidente du Département, Cécile Helle maire d'Avignon, Joël Guin président du Grand Avignon et même le préfet y sont favorables. « La demande a bien été faite et la balle est encore dans le camp de Vinci, se souvient Fabrice Martinez-Tocabens mais quel est le poids de la puissance publique face à une société condamnée à gagner de l'argent ? » recentre l'élu qui ne veut pas s'éloigner de ses faubourgs.

La Léo ?

Son acronyme -Léo, Liaison Est-Ouest- a ressurgi cette semaine dans les colonnes du Canard Enchaîné (du 26 01 22) où l'on se plaît à évoquer «des travaux qui devaient démarrer à l'Automne, mais un projet attaqué en justice par un collectif Anti-Léo pour absence d'études d'impact alors que 142,7M€ issus du Plan de relance ont été dégainés par le 1^{er} ministre Jean Castex. Le projet ? La création de deux ponts sur la Durance et d'un autre sur le Rhône, mais aussi une emprise de 20 hectares de terres agricoles dans la ceinture verte d'Avignon. Ce qui a sans doute fait tousser Cécile Helle qui ne veut peut-être pas toucher à ce poumon vert d'Avignon -avec la Barthelasse- d'autant plus que le tracé de la Léo arrivant au rond-point de l'Amandier n'est sans doute plus d'une grande pertinence. Alors la Léo, Cécile Helle la veut-elle vraiment ? Fabrice Matinez-Tocabens fait silence, happé par la contemplation de son bureau.

Quand Souad Zitouni met la pression

Alors que la conférence de presse s'était déroulée hier (mercredi 26 janvier) en début d'après-midi, la députée de Vaucluse, Souad Zitouni, elle, avait devancé l'agenda, en rencontrant, la veille et un peu plus tardivement dans la journée, les riverains de l'Avenue Saint-Ruf, des Boulevards Sixte Isnard et Jacques Monod. Autour d'elle ? Des membres du collectif, des familles, des commerçants, des personnes en situation de handicap, des pharmaciens et des soignants, tous lui faisant part de leur inquiétude.

Partout, les mêmes points d'achoppement

Ils soulèvent les nuisances qui découlent de la mise en place des sens uniques au carrefour de ces boulevards ; la dégradation de la qualité de l'air due aux embouteillages, la circulation perturbée du

Ecrit par le 4 avril 2025

tramway avec des retards de plus de 45 minutes, des commerces désertés, des tensions entre piétons, cyclistes et automobilistes.



Carrefour, feux trop rapides, la circulation peine en fluidité, » les réajustements prévus seront efficaces » promet Fabrice Martinez-Tocabens

Une plume pour dire les maux

Du coup, Souad Zitouni a pris sa plus belle plume, engageant une conversation polie par missive avec Cécile Helle, la priant, toutefois, d'écouter les personnes impactées par le plan et de bien vouloir la rencontrer. « Je ne doute pas que le Plan Faubourgs parte d'une bonne intention de pacifier la vie au sein des quartiers où il est mis en place, mais les conséquences générées par les dernière mesures semblent montrer une nécessité de concertation de l'ensemble des personnes impactées par ce plan.»

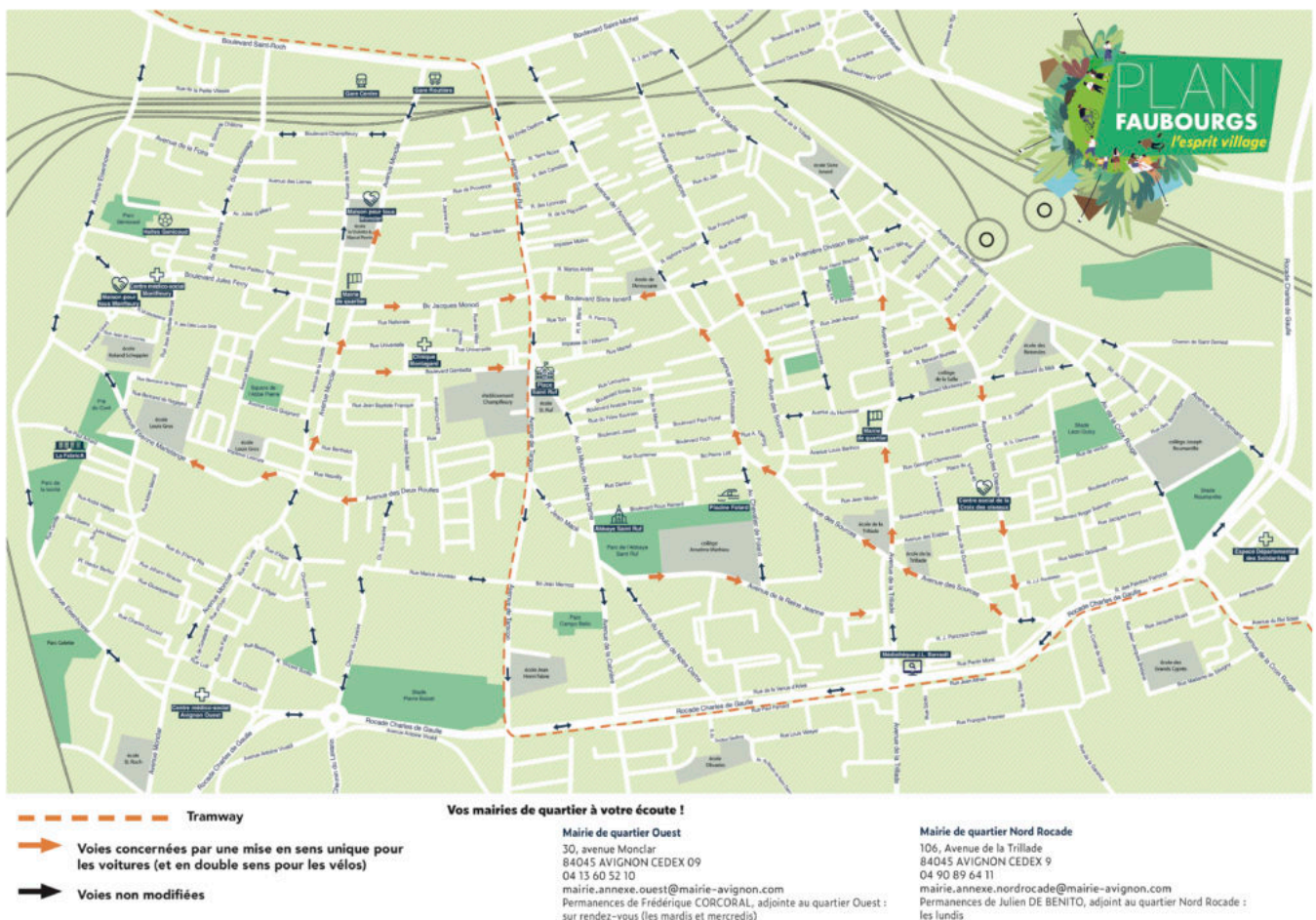
Pour l'heure ?

Cécile Helle a revêtu sa cape d'invisibilité sur la question. Interrogé sur le fait de mettre en place un Plan

Ecrit par le 4 avril 2025

Faubourgs qui aurait, auparavant, nécessité que soient aménagés, a minima, les parkings relais prévus en 2023, Fabrice Martinez-Tocabens conclut : « Il y avait urgence à agir et c'est ce que nous avons fait. »

Plan Faubourgs : l'avenue Gambetta mise en sens unique à partir de ce soir



Alors que le 'Plan Faubourgs' suscite de fortes réaction de [ses opposants](#) ainsi que de [ses partisans](#), la mairie du quartier Ouest vient d'informer les riverains que l'avenue Gambetta passera en sens unique à compter du vendredi 17 décembre en fin de journée. Le sens de circulation s'effectuera dorénavant dans

Ecrit par le 4 avril 2025

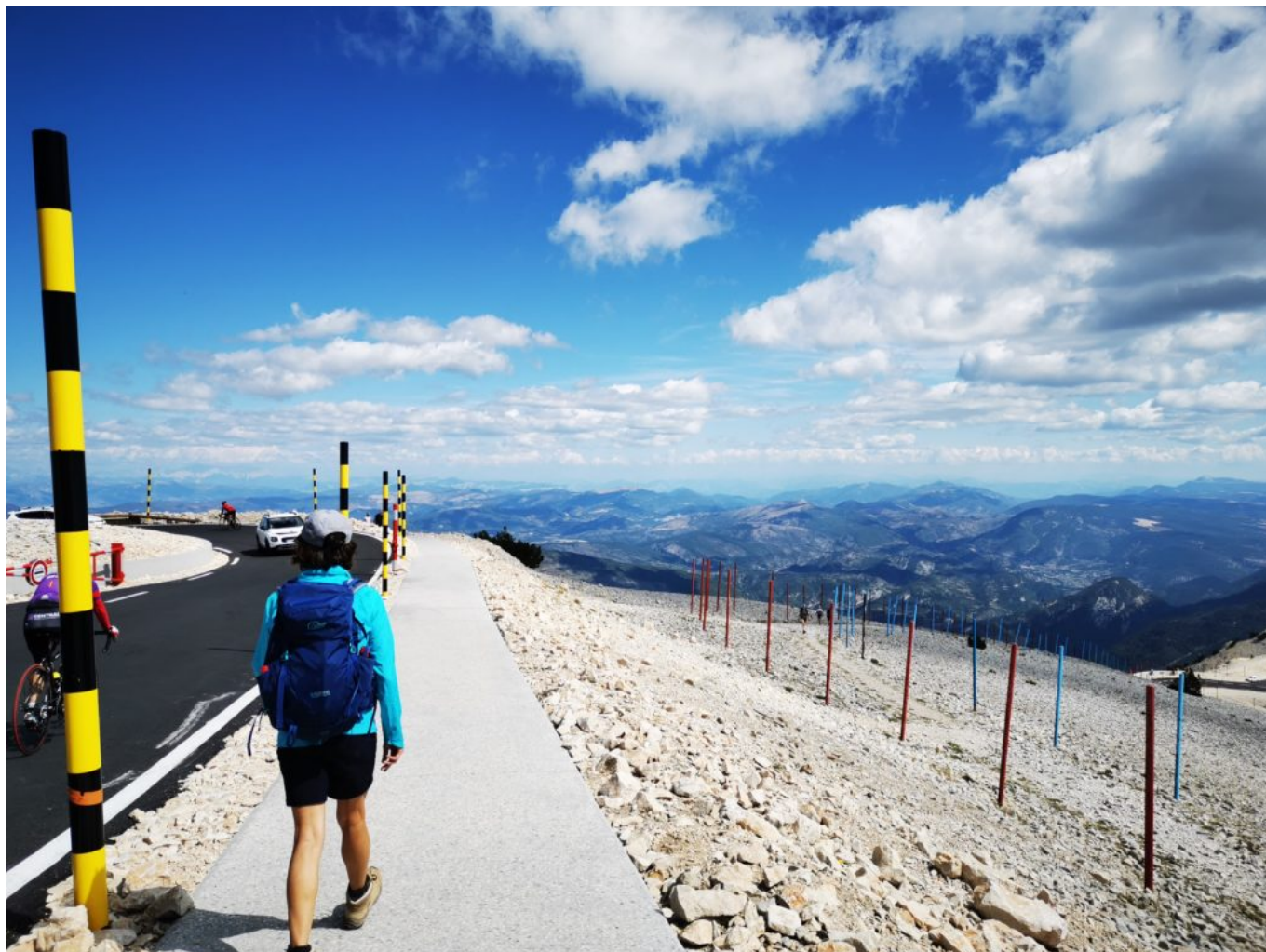
le sens avenue Monclar vers l'avenue Saint-Ruf.

Cependant, dans [son document de présentation de son plan de circulation](#), la municipalité de la cité des papes rappelle que « durant les premiers mois de la mise en œuvre du Plan Faubourgs, les rues des secteurs suivants feront l'objet d'une observation toute particulière et leurs modalités de circulation sont susceptibles d'évoluer en fonction des constats et des retours des riverains et usagers. » Une disposition qui concerne tout particulièrement le boulevard Gambetta où se trouvent notamment la clinique privée Montagard ainsi que l'établissement scolaire catholique de Champfleury.

L.G.

La route vers le sommet du Ventoux ferme à partir du 18 novembre

Ecrit par le 4 avril 2025



La RD 974, après la station du Mont Serein pour le versant Nord et après le Chalet Reynard pour le versant Sud, sera fermée à partir du jeudi 18 novembre au matin pour des raisons de sécurité liées aux conditions météorologiques exceptionnelles du Mont Ventoux.

Comme chaque année, les agents départementaux abaisseront les barrières pour interdire toute ascension vers le sommet du Géant de Provence et ainsi préserver la sécurité des personnes. La RD 974 sera rouverte, sous réserve des conditions météorologiques, le 8 avril 2022 pour le versant Sud (Chalet Reynard) et le 13 mai 2022 pour le versant Nord (Mont Serein). Les stations du Mont Serein et du Chalet Reynard restent accessibles aux véhicules.

Accès au Chalet Reynard et au Mont Serein en période de neige

Du 18 novembre 2021 au 13 mai 2022, et uniquement en cas de chutes de neige, les véhicules devront être obligatoirement équipés de chaînes antidérapantes ou de pneus spéciaux pour circuler sur les routes

Ecrit par le 4 avril 2025

suivantes :

- RD 974 côté Sud entre le lieu-dit « Saint-Estève » à Bedoin et la barrière du lieu-dit « La Grave »;
- RD 974 côté Nord entre le lieu-dit « Le Groseau » à Malaucène et la barrière du Mont Serein ;
- RD 164, route de Sault au Chalet Reynard, entre le lieu-dit « La Reynarde » à Aurel et le carrefour ;
- RD 164 / RD 974 à Bedoin;
- RD 164a desservant en impasse la station du Mont Serein.

Changement de réglementation pour les équipements

Depuis le 1er novembre 2021, l'Etat a modifié la [réglementation de circulation sur les routes de montagne](#) en période hivernale. En zone de montagne, les propriétaires de véhicules auront pour obligation de disposer pour leurs véhicules de chaînes antidérapantes, de chaussettes à neige ou de pneus hiver. Pour le Vaucluse, 9 communes sont concernées : Aurel, Beaumont-du-Ventoux, Bedoin, Lagarde-d'Apt, Malaucène, Monieux, Saint-Christol, Saint-Trinit et Sault.

Pour Malaucène et Bédoin, compte tenu de la situation géographique de ces deux communes, seule la RD 974, axe principal d'accès au Mont Ventoux, est assujettie à ce dispositif réglementaire uniquement sur les sections suivantes :

- la RD 974 côté sud entre le lieu-dit « Saint-Estève » à Bedoin et la barrière de « La Grave » ;
- la RD 974 côté nord entre le lieu-dit « Le Groseau » à Malaucène et la barrière du Mont Serein.

L'ensemble des autres routes départementales de ces deux communes sont exclues de l'obligation d'équipement.

L.M.

Equipements spéciaux : 9 communes vauclusiennes finalement concernées

Si à l'origine [28 communes vauclusiennes étaient classées parmi les communes du massif alpin](#), seules 9 communes du département seront finalement concernées par la nouvelle réglementation mise en place

Ecrit par le 4 avril 2025

dans le cadre de la sécurité routière en période hivernale. Il s'agit des communes d'Aurel, Beaumont-du-Ventoux, Bédoin, Lagarde d'Apt, Malaucène, Monieux, Saint-Christol, Saint-Trinit et Sault (voir carte ci-dessus). Cependant pour les communes de Bédoin et Malaucène, « compte-tenu de leur situation géographique, seul l'axe principal d'accès au Mont-Ventoux, la RD-974, entrera dans le dispositif réglementaire », explique la préfecture de Vaucluse. Pour Bédoin cela concerne les secteurs du lieu-dit Saint-Estève à la partie sommitale du Mont-Ventoux alors que pour Malaucène cette zone s'étend du lieu-dit Le Groseau jusqu'au sommet du Mont-Ventoux. Concrètement cela veut dire que désormais, en période hivernale (du 1er novembre au 31 mars), les véhicules circulant sur ces communes devront disposer d'équipements spéciaux obligatoires.

Quelles obligations ?

Pour rappel, les nouvelles obligations d'équipements concernent les véhicules légers et utilitaires, les camping-cars, les poids-lourds et les autocars.

Elles ne s'appliqueront pas aux véhicules équipés de pneus à clous.

Avec cette nouvelle disposition, les véhicules légers, les utilitaires et les camping-cars devront :

- soit détenir dans leur coffre des dispositifs antidérapants amovibles (chaînes à neige métalliques ou textiles) permettant d'équiper au moins deux roues motrices,
- soit être équipés de quatre pneus hiver.

Les autocars, autobus et poids lourds sans remorque ni semi-remorque seront également soumis aux mêmes obligations que les véhicules précités. Les poids lourds avec remorque ou semi-remorque devront détenir des chaînes à neige permettant d'équiper au moins deux roues motrices, même s'ils sont équipés de pneus hiver.

Pas d'amende pour l'instant

« Des opérations d'information et de pédagogie accompagneront la mise en place de ce dispositif dans les prochaines semaines, annonce la préfecture de Vaucluse qui précise par ailleurs que « Les éventuels manquements à l'obligation de détenir des chaînes à neige dans son coffre ou d'équiper son véhicule de pneus hiver dans les départements concernés ne seront pas sanctionnés cet hiver. »

[Retrouvez ici l'arrêté préfectoral définissant la liste des communes vauclusiennes relevant de l'application du décret relatif à l'obligation d'équipement de certains véhicules en période hivernale](#)

L.G.